

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Roger propose l'enregistrement de la séance.

À une séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills tenue le lundi 1^{er} février 2021 à 20 h en huis clos avec enregistrement, sont présents : MM, Robert Sanfaçon, Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

La directrice générale informe les citoyens que le candidat au siège numéro 1, M. Robert Sanfaçon, a été élu sans opposition et qu'il a été assermenté.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Formation des comités consultatifs municipaux;
7. Renouvellement de l'assurance dommages pour l'année 2021-2022;
8. Soutien de la municipalité de Kinnear's Mills au recensement;
9. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;
10. Versement des subventions et autorisation de dépenses aux divers comités;
11. Redevances éoliennes 2020;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Adoption du règlement 2020-RM-SQ-4 « règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec »;
13. Entente de service d'entretien de la génératrice;

TRANSPORT

14. Fauchage des bords de chemins municipaux;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

15. Demande d'exclusion de la municipalité à la CPTAQ;
16. Demande d'appui à l'UPA pour la demande d'exclusion de la municipalité de Kinnear's Mills à la CPTAQ;
17. Vente aux enchères pour la vente de terrains résidentiels;

LOISIRS ET CULTURE

18. Fonds Région et Ruralité – Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC « *Parcours illuminé à la rivière Osgood* »;
19. Fonds Région et Ruralité – Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC « *Green desking/Bureau à ciel ouvert* »;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

20. Levée de la séance.

2021-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

2021-023 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dites minutes soient acceptées et signées.

2021-024 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	10 798,38
C0008430	9014-7992 Québec inc.	38 315,2
C0008431	Visa Desjardins	86,37
C0008432	Association des directeurs municipaux	569,13
C0008433	Transport adapté région de Thetford	1 037,51
C0008434	Les Éditions juridiques FD Inc.	99,23
C0008435	Fonds d'information sur le territoire	10,00
C0008436	Québec municipal	170,82
C0008437	F.Q.M.	1 142,72
C0008438	Croix-rouge Canadienne	170,00
C0008439	Énergie Sonic inc.	302,31
C0008440	Gesconel	407,92
C0008441	Medial Conseil Santé Sécurité Inc.	319,89
C0008442	Bell Mobilité inc.	102,25
C0008443	V.R. Plaisance inc.	86,23
C0008444	Xerox canada Ltée	189,81
C0008445	Postes Canada	528,89
C0008446	Marco Rodrigue	689,85
C0008449	Hydro-Québec	184,18
C0008450	Agence du revenu du Canada DAS	1 023,69
C0008451	Ministère du revenu DAS	2 853,52
C0008452	Régie Intermunicipale de la région Thetford	1 374,76
C0008453	Municipalité de St-Pierre-de-Broughton	485,00
C0008454	Municipalité St-Jacques-de-Leeds	6 672,03

C0008455	Évimbec Ltée	168,87
C0008456	Caisse Desjardins région de Thetford	450,74
C0008457	Fédération québécoise chasseurs pêcheurs	150,00
C0008458	Pronature Thetford Mines (loisirs)	1 308,28
C0008459	Style musique (système son, loisirs)	7 607,51
P2100001	Service Sanitaires Denis Fortier	2 869,00
P2100002	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P2100003	Ville de Thetford Mines	377,00
P2100004	C. Jacques électrique inc. (Patinoire, genera)	3 460,69
L2100001	Hydro Québec	403,95
L2100002	Bell Canada	439,98
	TOTAL	84 924,66

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-025

FORMATION DES COMITÉS CONSULTATIFS MUNICIPAUX

Étant donné qu'en vertu de l'article 82 du *Code municipal* un conseil peut former des comités ayant le pouvoir d'examiner toute question, il est résolu à l'unanimité des conseillers que, durant la période s'étendant de janvier à octobre 2021, ceux-ci se partagent comme suit les responsabilités relatives aux différents comités consultatifs de la municipalité :

- | | |
|--------------------|--|
| 1. Robert Sanfaçon | Embellissement et voirie |
| 2. Roger Gosselin | Incendie, sécurité civile et voirie |
| 3. Michel Breton | |
| 4. Richard Dubois | Incendie et sécurité civile, coordination, communications, aménagement et urbanisme. |
| 5. James Allan | Culture et patrimoine, comité de dérogation et Communauté anglophone |
| 6. Carl Dubois | Loisirs, parc, comité famille et MADA |

Les personnes désignées pour recevoir les plaintes concernant l'entretien hivernal des chemins sont M. Roger Gosselin (418 332-0825) et M. Robert Sanfaçon au 418 951-4972.

2021-026 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE DOMMAGES POUR L'ANNÉE 2021-2022

Attendu que la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une proposition d'assurance par la Mutuelle des municipalités du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Dubois et résolu unanimement de renouveler le contrat d'assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 6 083 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} mars 2022.

2021-027 SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS AU RECENSEMENT.

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu que :

Le Conseil de la Corporation de Kinnear's Mills appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

2021-028 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par M. Roger Gosselin

Il est appuyé par M. Richard Dubois

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

2021-029

VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET AUTORISATION DE DÉPENSES AUX DIVERS COMITÉS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement des subventions et les dépenses suivantes aux comités de la municipalité en 2021 :

- Une subvention de 15 000 \$ au Comité des loisirs.
- Une subvention de 2 500 \$ au Comité d'embellissement.
- Une subvention de 17 300 \$ au Comité Héritage Kinnear's Mills :
Héritage : 7 500 \$ Évènements culturels : 5 800 \$ Projets spéciaux : 4 000 \$.
- Une subvention de 11 740 \$ au Comité famille.
- Une subvention de 4 000 \$ à LOL559;

2021-030

REDEVANCES ÉOLIENNES 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a adopté le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes et qui indique à l'article 4 : que La Municipalité de Kinnear's Mills peut attribuer annuellement à ses citoyens, à même les

fonds perçus à titre de redevances éoliennes, une aide financière individuelle attribuée à un taux fixe selon la valeur de l'immeuble moins les crédits accordés par le MAPAQ et/ou tout crédit accordé par la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu un montant de 293 498 \$ pour l'année 2020;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents de remettre aux citoyens, un montant d'environ 80 000 \$ représentant 27,258 % des redevances éoliennes touchées pour l'année 2020. Ce montant représente également 15% du compte de taxes pour les résidents permanents et de 5 % pour les non-résidents.

M. Carl Dubois enregistre sa dissidence.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-031

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-RM-SQ-4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Roger Gosselin, conseiller, lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement n° 2020-RM-SQ-4 et renoncent à sa lecture ;

Proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 2017-RM-SQ-4 règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec soit et est adopté.

2021-032

ENTENTE DE SERVICE D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE

Il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service d'entretien de Drumco Énergie au coût de 505,74 \$ plus taxes incluant :

Changement d'huile et filtres
Inspection complète des composantes mécaniques et électriques
Essais de démarrage automatique
Vérification de l'inverseur
Remise d'un rapport détaillé.

Cette entente est valide pour 1 an. L'inspecteur en voirie et le journalier devront être présents lors de l'entretien.

TRANSPORT

2021-033

FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS MUNICIPAUX

Proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat de fauchage des bords de chemins municipaux soit confié à Débroussaillage Adam Vachon au tarif horaire de 85 \$/h pour le système déportée et de 95 \$/h pour le

mat hydraulique (boom) plus taxes. Le fauchage sera effectué vers le 15 septembre 2021.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Monsieur Richard Dubois se retire de son siège à 20 h 45.

2021-034 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À LA CPTAQ

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2020-173 demandant à la CPTAQ une exclusion de la zone agricole visant à régulariser l'implantation d'un commerce servant à la fabrication, l'entretien et la vente d'équipements acéricole et agricole;

ATTENDU QUE dans les attendus de ladite résolution, on y fait mention du lot 4 913 271 appartenant à M. Richard Dubois;

ATTENDU QUE la superficie qui est demandée était d'environ 7 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'après analyse de la demande, il s'avère que la superficie demandée n'est pas exacte et qu'il manque une partie d'un lot contigu au lot 4 913 271 qui doit faire partie de la demande d'exclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger la résolution 2020-173 afin de préciser les lots devant faire partie de la demande d'exclusion et d'ajuster la superficie demandée pour le dossier numéro 430266 de la CPTAQ :

Que les lots faisant devant faire l'objet de la demande d'exclusion soient identifiés comme étant une partie du lot 4 913 271 et une partie du lot 5 085 218;

Que la superficie totale demandée par l'exclusion de la zone agricole soit de 8 000 mètres carrés.

2021-035 DEMANDE D'APPUI À L'UPA POUR LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À LA CPTAQ

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2020-174 qui demandait l'appui à l'UPA à la demande d'exclusion de la municipalité de Kinnear's Mills à la CPTAQ concernant l'exclusion de la zone agricole visant à régulariser l'implantation d'un commerce servant à la fabrication, l'entretien et la vente d'équipements acéricole et agricole;

ATTENDU QUE dans les attendus de ladite résolution, on y fait mention du lot 4 913 271 appartenant à M. Richard Dubois;

ATTENDU QUE la superficie qui est demandée était d'environ 7 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'après analyse de la demande, il s'avère que la superficie demandée n'est pas exacte et qu'il manque une partie d'un lot contigu au lot 4 913 271 qui doit faire partie de la demande d'exclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger la résolution 2020-174 afin de préciser les lots devant faire partie de la demande d'exclusion et d'ajuster la superficie demandée pour le dossier numéro 430266 de la CPTAQ :

Que les lots faisant devant faire l'objet de la demande d'exclusion soient identifiés comme étant une partie du lot 4 913 271 et une partie du lot 5 085 218;

Que la superficie totale demandée par l'exclusion de la zone agricole soit de 8 000 mètres carrés.

M. Richard Dubois reprend son siège à 20 h 48.

2021-036

VENTE AUX ENCHÈRES POUR LA VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

ATTENDU le développement résidentiel municipal sis à Place Harriet-Wilson;

ATTENDU les quatre (4) terrains disponibles prêts à construire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision d'offrir la possibilité à des nouvelles familles de s'établir dans la municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions pour la vente de ces quatre (4) terrains résidentiels sis dans le développement situé sur la rue Place Harriet-Wilson;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe B);

QU'un avis public (annexe A) soit également publié (église catholique, Candlish Church, bureau municipal, page facebook et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées jusqu'au 26 février 2021, 11 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-037

FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC « PARCOURS ILLUMINÉ À LA RIVIÈRE OSGOOD »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire illuminer le début du sentier de la rivière Osgood par un plafond de lumières et ainsi créer un effet magique et populaire, qui aurait pour but d'augmenter l'achalandage dans notre sentier mais surtout, offrir des possibilités de marches nocturnes plus sécuritaires et conviviales à nos citoyens.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les citoyens envers leur village et qu'il nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le *Fonds région et ruralité – volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC « Parcours illuminé à la rivière Osgood »*;

Il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre une demande financière au montant de 15 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds région et ruralité – volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

Et autoriser Mme Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce projet.

2021-038

FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC « GREEN DESKING/BUREAU À CIEL OUVERT »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire reconverter la terrasse derrière le bâtiment municipal en un espace de type ' Green Desking '. Cette nouvelle tendance d'allier nature et travail est de plus en plus populaire et nous aurions la possibilité de l'offrir à nos citoyens et à nos visiteurs.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les citoyens envers leur village et qu'il nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le *Fonds région et ruralité – volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC « Green desking/Bureau à ciel ouvert »*;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre une demande financière au montant de 2 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds région et ruralité – volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

Et autoriser Mme Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Selon l'avis public concernant les séances à huis clos, les citoyens ont été invités à faire parvenir leurs questions par courriel ou déposer au bureau municipal.

DIVERS

M. Carl Dubois fait un compte-rendu de la rencontre MADA. Élaboration du questionnaire qui sera transmis aux citoyens au printemps.

Il est demandé d'apposer des affiches informant les visiteurs de porter un masque dans le gazebo.

Route des vergers : M. Paul Vachon a fait parvenir une lettre à Mme Paule Gagné lui expliquant que la municipalité participera pour la dernière année à la route des vergers en ce qui concerne l'administration.

Couches lavables : demande d'une citoyenne pour que la municipalité participe à un programme de remboursement pour l'achat des couches lavables.

M. Robert Sanfaçon demande de l'information concernant les coûts pour l'abat-poussière. Le lampadaire ne fonctionne pas au coin Craig et Bédard.
Discussion concernant le règlement d'interdiction de corder du bois dans le fossé.

2021-039

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 26.

Signé

Paul Vachon, maire

Signé

Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



ANNEXE A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
M.R.C. DES APPALACHES

AVIS PUBLIC

TERRAINS RÉSIDENTIELS (4) PLACE HARRIET-WILSON À VENDRE

La Municipalité de Kinnear's Mills est propriétaire de QUATRE (4) terrains résidentiels situés sur la rue Place Harriet-Wilson sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de 1 \$.

Terrain numéro 4913569 (superficie 3 879.0 M²)

Terrain numéro 4913573 (superficie 4 137.2 M²)

Terrain numéro 4913567 (superficie 3 334.7 M²)

Terrain numéro 4913568 (superficie 3 121.4 M²)

Les personnes intéressées à déposer une offre d'achat doivent **obligatoirement** le faire sur le formulaire mis à leur disposition par la Municipalité (lequel inclut toutes les conditions essentielles reliées à la vente). Ce formulaire est disponible au bureau de la Municipalité situé au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h et le jeudi de 9 h à 12 h, ou via une demande par courriel à info@kinnearsmills.com.

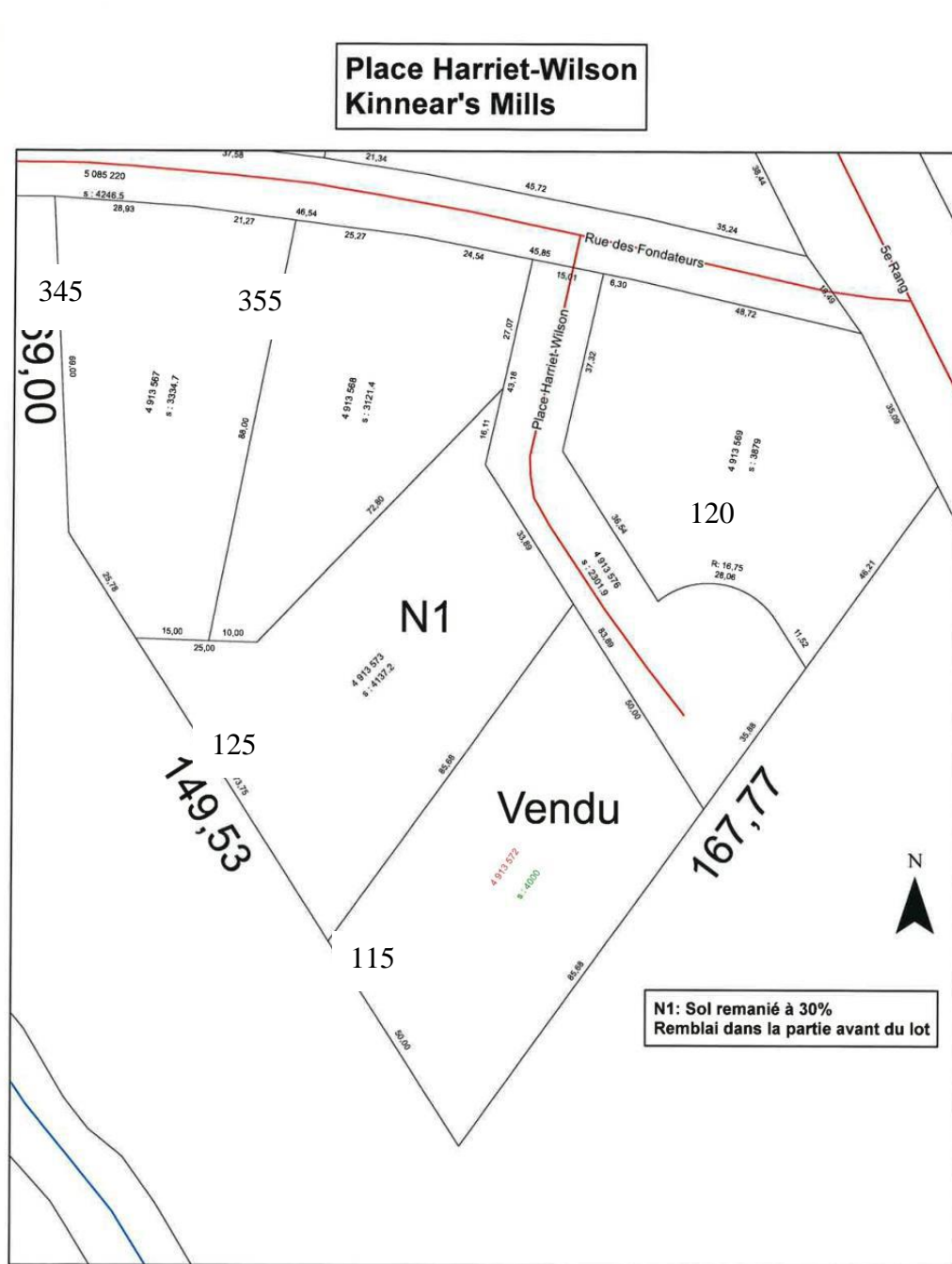
Les personnes intéressées devront indiquer à leur offre, outre le prix d'achat proposé pour le terrain, la valeur du bâtiment résidentiel qu'elles s'engagent à y construire.

La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé par l'achat du terrain.

Les offres d'achat portant la signature originale devront être rendues au bureau de la Municipalité au plus tard le 26 février 2021 à 9 h 30. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée.

Les offres d'achat seront valides jusqu'au 26 février 2021. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le 26 février 2021 si leur offre est acceptée ou non.

PLAN CADASTRAL – PLACE HARRIET-WILSON





KINNEAR'S MILLS

FORMULAIRE À REMPLIR POUR DÉPOSER UNE OFFRE D'ACHAT

**APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE QUATRE (4)
TERRAINS RÉSIDENTIELS**

La Municipalité de Kinnear's Mills est propriétaire de QUATRE (4) terrains résidentiels situés sur la rue Place Harriet-Wilson sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de 1 \$.

COORDONNÉES DU PROMETTANT-ACHETEUR

Nom : _____

Adresse: _____

Code postal : _____

No de téléphone : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

TERRAIN CONVOITÉ

No de lot : _____

Montant offert pour le terrain : _____

Valeur du bâtiment résidentiel ou à construire (minimum 125 000 \$) : _____

CONDITIONS ESSENTIELLES RELIÉES À LA VENTE

- Les offres d'achats **doivent impérativement être faites sur le présent formulaire** dûment complété et signé par tous les promettant-acheteurs;
- Une seule offre d'achat par personne peut être déposée;
- Seules les personnes physiques peuvent déposer une offre d'achat;
- L'appel de propositions ne s'adresse pas aux commerces et industries;
- L'offre d'achat ne peut viser qu'un seul terrain;
- L'offre d'achat **portant la signature originale** devra être **rendue au bureau municipal**, au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, **sous enveloppe scellée** portant la mention « OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA PLACE HARRIET-WILSON » **au plus tard le 26 FÉVRIER 2021, 9 H 30**. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, **à construire un bâtiment résidentiel** ou sur le terrain visé et à compléter cette construction de manière à ce qu'elle puisse être inscrite au rôle d'évaluation municipale au plus tard **dans les 12 mois** suivant l'acceptation de sa proposition par la Municipalité. À défaut, la Municipalité aura le droit d'exiger la rétrocession de l'immeuble en remboursant à l'acquéreur le prix de vente du terrain. Dans une telle éventualité, toutes les améliorations apportées à l'immeuble par l'acquéreur appartiendront à la Municipalité à titre de dommages-intérêts liquidés;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, **à construire un bâtiment résidentiel, dont la valeur**, au moment de son inscription au rôle d'évaluation, **est égale ou supérieure à la valeur inscrite à son offre d'achat (cette valeur doit être d'au moins 125 000 \$)**. À défaut de respecter cet engagement, l'acquéreur s'engage à verser à la Municipalité la somme suivante à titre de dommages-intérêts liquidés :
 - o 4 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 120 000 à 124 999,99 \$

- 8 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 100 000 \$ à 119 999,99 \$
- 12 000 \$ Pour une construction de moins de 100 000 \$

Cette somme devra être versée dans les 18 mois suivant l'acceptation de l'offre par la Municipalité. Cet engagement devra être garanti par une **hypothèque légale de deuxième rang** sur l'immeuble en faveur de la Municipalité;

- Si, avant d'avoir complété la construction du bâtiment résidentiel, l'acquéreur décide de vendre le terrain à un tiers, il devra d'abord l'offrir à la Municipalité au prix auquel il l'avait acquis. Celle-ci disposera alors d'un délai de 90 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser. Cette condition devra être assumée par tout acquéreur subséquent de toute ou partie du terrain, incluant tout créancier hypothécaire;
- Aucune autre promotion de remboursement (i.e. taxes foncières) de la part de la municipalité, ne sera applicable à cette offre promotionnelle particulière;
- Les frais de préparation et de publication du ou des actes notariés requis pour donner suite à une proposition acceptée par la Municipalité seront à la charge de l'acquéreur. Ledit acte devra être signé avant le **15 JUIN 2021**.
- La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé pour l'achat du terrain.
- La Municipalité se réserve le droit d'offrir à un promettant-acheteur dont la proposition n'aura pas été retenue un autre terrain, parmi ceux pour lesquels la Municipalité demande des propositions, qui n'aura pas fait l'objet de proposition et ce, aux mêmes prix et conditions;
- Toute personne intéressée peut communiquer avec madame Claudette Perreault pour consulter les titres de propriété de la Municipalité, visiter les lieux ou obtenir des informations supplémentaires;
- Les offres d'achat sont **valides jusqu'au 26 FÉVRIER 2021**. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le **26 FÉVRIER 2021** si leur offre est acceptée ou non.
- Si une offre d'achat est acceptée par la Municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière verra à publier subséquentement un avis énonçant la teneur du bien vendu, le prix de l'aliénation et les engagements imposés à l'acquéreur ainsi que l'identité de l'acquéreur, conformément à l'article 6.1 du Code municipal.

Par la signature du présent formulaire, je reconnais offrir d'acquérir l'immeuble spécifié, tel que vu. Je reconnais avoir lu et compris toutes les conditions ci-avant énoncées et m'engage à les respecter.

Signé à _____ le _____ 2021

Signature du (des) futur(s) acquéreur (s) :
